

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 octobre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 110 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ÉSSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Gérard BISMUTH représenté par Michelle GUEYDAN - Roland BLUM représenté par Mireille FOURNERON - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Xavier CACHARD représenté par Maxime TOMMASINI - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Claude DAUMERGUE représenté par Gilles PAGLIUCA - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc BENZI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Frédéric DUTOIT représenté par Joël DUTTO - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Martine GOELZER représentée par Jean BRUNEL - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Paul HUBAC représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Gerard PEPE - Alain LAURENS représenté par Clément YANA - Antoine LORENZI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Marie-Louise LOTA représentée par Sabine BERNASCONI - Myriam MALLIA représentée par Gabriel PERNIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Jean MONTAGNAC représenté par Henri RUGGERI - Jean-Louis MOULINS représenté par Maurice TALAZAC - Renaud MUSELIER représenté par Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Charles VIGNY - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT - André VARESE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean VIARD représenté par Sylvie ANDRIEUX.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-Louis BONAN - René CAMPIONI - René CANEZZI - Jean-Claude GAUDIN - Laurent LAVIE - Michel LO IACONO - Jacques ROCCA SERRA - Daniel SIMONPIERI.

Signé le 21 Octobre 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

FCT 017-612/11/CC

■ Ajustement de la nomenclature des emplois

DPRH 11/6967/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 24 novembre 2000, le Conseil Communautaire a autorisé la création des emplois constituant la première nomenclature des emplois de la Communauté Urbaine.

Depuis cette date, diverses délibérations ont été adoptées en vue de réajuster cette nomenclature en fonction des nombreux événements qui touchent aux emplois de notre établissement.

Ces délibérations successives ont conduit à fixer le nombre global de postes budgétaires de droit public à 3950 par délibération du Conseil de Communauté du 28 juin 2010 et permis de faire de la nomenclature des emplois un véritable outil de suivi des postes budgétaires et des effectifs.

Il convient aujourd'hui de procéder :

- dans un premier temps, au réajustement des postes budgétaires pour tenir compte des nominations intervenues après réussite aux concours et examens professionnels, de la mise en œuvre du plan de recrutement 2011 et de la modification et de l'organigramme de MPM, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2011,
- dans un deuxième temps, à la création de 40 postes budgétaires afin, d'une part, de répondre à la nécessité de renforcer les équipes exerçant dans certains domaines de compétences, d'autre part, de pourvoir des postes prévus au nouvel organigramme de MPM.

Le nombre total des emplois budgétaires inscrits à la nomenclature des emplois de MPM sera donc fixé à 3990.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Communes ;
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment en son article 34 ;
- La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, notamment en son article 64 ;
- Les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois des filières administrative, technique, culturelle et sanitaire et sociale de la fonction publique territoriale ;
- L'avis favorable du Comité Technique Paritaire émis lors de sa réunion du 5 juillet 2011.

Sur le rapport du Président,

Signé le 21 Octobre 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2011

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

1/ La nécessité de procéder au réajustement de la nomenclature des emplois de MPM, pour enregistrer :

- Les nominations intervenues après réussite aux concours et examens professionnels,
- La mise en œuvre du plan de recrutement 2011,
- La transformation de 2 emplois fonctionnels de Directeur Général Adjoint, comme suite au nouvel organigramme effectif au 1^{er} juin 2011.

Le tableau figurant en annexe 1 de la présente délibération tient compte des ajustements proposés.

2/ La nécessité de créer 40 postes budgétaires supplémentaires pour répondre aux besoins en effectifs des différentes directions et services de MPM, répartis ainsi que suit :

- 1 poste de catégorie A en vue de renforcer la Direction Recrutement, Emploi et Formation sur la mise en place de dispositifs spécifiques de recrutement (apprentissage, intérim, service civique, stagiaires, handicapés)
- 1 poste de catégorie A en charge de la mission Tri des déchets affecté à la Direction Générale des Services
- 1 poste de catégorie A pour renforcer l'équipe en charge du Conseil de Développement (Direction de pôle Economie et Attractivité du Territoire)
- 1 poste de catégorie A pour assurer la fonction de Conseiller technique Proximité auprès de la Direction Générale des Services
- 1 poste de catégorie A pour renforcer l'équipe en charge de la mission Energie Pollution (Direction de l'Environnement et de l'Ecologie Urbaine)
- 1 poste de catégorie A pour pourvoir le poste de Directeur de pôle Gestion Externalisée créé au nouvel organigramme (Inspection Générale des Services)
- 1 poste de catégorie A pour pourvoir le poste de Directeur de la Coordination Territoriale et Interventions (Direction de pôle Gestion de l'Espace Public) créé au nouvel organigramme
- 2 postes de catégorie A de géomaticiens (Direction de l'Urbanisme et du Foncier et Direction des Infrastructures)
- 2 postes de catégorie A de chargés de coordination auprès de la Direction Générale Adjointe Développement et Aménagement du Territoire
- 1 poste de catégorie A de chargé de mission Grands Comptes pour renforcer le service Entreprises (Direction de pôle Economie et Attractivité du territoire)
- 1 poste de catégorie B pour renforcer l'équipe en charge de la téléphonie (Direction des Systèmes d'Information)
- 27 postes de catégorie C répartis ainsi que suit :
 - 2 cantonniers pour les antennes de Chateauneuf-les Martigues et le Rove.
 - 2 mécaniciens pour la Direction des Moyens Techniques
 - 10 cantonniers et 5 chauffeurs poids lourds pour les missions de collecte et de nettoyage assurées par les Directions de la Propreté et des Déchets
 - 3 ouvriers de maintenance pour la Direction de l'Espace Public
 - 5 ouvriers de maintenance pour la Direction du Patrimoine et de la Logistique, pour la mise en place d'une équipe d'intervention en régie sur les bâtiments communautaires, dans l'objectif de réduire les coûts des marchés auprès d'entreprises privées, et bénéficier de prestations de service de proximité.

Le tableau figurant en annexe 2 de la présente délibération présente la nouvelle nomenclature des emplois de MPM fixée à 3990 postes.

Après en avoir délibéré :

Signé le 21 Octobre 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2011

Décide

Article 1 :

Est autorisé le réajustement de la nomenclature pour enregistrer les nominations intervenues après concours et examens professionnels, la mise en œuvre du plan de recrutement 2011, et la transformation de deux emplois fonctionnels de Directeur Général Adjoint, tels que prévus dans le tableau figurant en annexe 1 de la présente délibération.

Article 2 :

Est autorisée la création de 40 postes budgétaires, tels que prévus dans le tableau figurant en annexe 2 de la présente délibération.

Le nombre total d'emplois permanents budgétaires de droit public inscrits à la nomenclature des emplois de MPM est fixé à 3990.

Article 3 :

Les crédits nécessaires à la mise en place de ces emplois seront inscrits au budget supplémentaire 2011 de la Communauté Urbaine - Fonction 20 - Sous Politique A 510 - Chapitre 12 - Nature 6413, ainsi qu'au budget annexe Collecte - Sous-Politique A 510 - Chapitre 12 - Fonction 20 - Nature 64131.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,
Moyens Généraux, Juridique

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Bernard MOREL

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI